

PAR COURRIEL

Le 20 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 février dernier, le député de Jean-Lesage, monsieur Sol Zanetti, présentait à l'Assemblée nationale une pétition. Celle-ci demandait au gouvernement du Québec, de conserver les 272 hectares (ha) d'agriculture et de nature sur le coteau de la Martinière à Lévis, communément appelés terres de Rabaska, par la création d'une aire protégée agriculture-nature.

En décembre 2024, le gouvernement a annoncé la signature d'une entente avec Rabaska et la Société en commandite Rabaska, permettant l'acquisition de la totalité de leurs parts, de leurs actions et de leurs actifs pour un montant de 38 millions de dollars. Cette entente inclut une superficie de 276 ha située à Lévis.

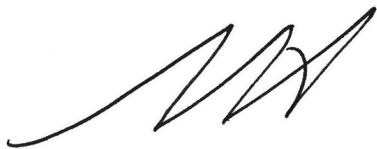
L'entente permet de concrétiser la vision du gouvernement du Québec, qui souhaite faire un usage mixte des terrains afin de protéger le territoire et les activités agricoles tout en favorisant le développement économique régional, et ce, en collaboration avec la Ville de Lévis. Plus précisément, le gouvernement souhaite réintégrer, de façon permanente, près de 110 hectares en zone agricole, dont environ 65 étaient demeurés en culture au fil des années. L'entente permet également l'utilisation d'une portion des terrains, d'une superficie d'environ 165 hectares, à des fins industrielles.

Les terres de Rabaska font partie intégrante d'une zone industrialo-portuaire reconnue par le gouvernement du Québec et l'usage d'une partie de celles-ci est identifié au schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour des projets de grand gabarit depuis plus de 30 ans.

En terminant, en ce qui concerne la protection du territoire et des activités agricoles, les intentions du gouvernement visent à préserver les terres actuellement cultivées ainsi que les friches ayant un potentiel de remise en culture. Le retour de ces superficies en zone agricole garantira une plus grande pérennité aux cultures existantes, contribuant ainsi à l'autonomie alimentaire du Québec.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping, interconnected strokes.

André Lamontagne

La ministre de l'Économie, de
l'Innovation et de l'Énergie,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, prominent 'C' followed by several loops and a final flourish.

Christine Fréchette